

DATE DE CONVOCATION : 02/12/2022

DATE D’AFFICHAGE : 02/12/2022

Présents : BERTHET Sandrine, GRANDCHAMP Patrick, LASSIAZ Fabienne, GIANNINA Gisèle, MURAZ-DULAURIER Gilles, ARTALLE (RIMBOUD) Christelle, OMELTCHENKO Luc, BENEITO Christian, CHATELAIN Eric, CHEVRIER-GROS Sébastien, GARDET-CADET Michel

Excusés : ALIOUA Yacine (donne pouvoir à Michel GARDET-CADET), DRAGNEA Cindy (donne pouvoir à Patrick GRANDCHAMP)

NOMBRE DE CONSEILLERS formant la majorité : 13

PRÉSENTS : 11

VOTANTS : 13

A 19h30, le quorum étant atteint, le conseil peut valablement délibérer.

Gisèle GIANNINA est élue secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION N° 44/2022
RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D’UNE
SALLE DE RÉUNION, SALLE DE LA TOURMOTTE
AU CIAS ARLYSERE POUR LE SECTEUR JEUNESSE

Madame le Maire rappelle que depuis le 2 novembre 2020, la commune met à disposition une salle de réunion, salle de la Toumotte au CIAS ARLYSERE pour les activités du secteur jeunesse.

Cette salle est mise à disposition afin de permettre aux jeunes de réaliser leurs activités en cas de mauvais temps en contrepartie d’une participation aux frais de chauffage et d’électricité pour un montant forfaitaire de 150 €/an.

Madame le Maire propose de renouveler cette convention jusqu’au 31 août 2023.

DÉCISION

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l’unanimité des membres votant

- ✓ **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant, à signer la convention entre le CIAS ARLYSERE et la commune de Tournon pour la mise à disposition d’une salle de réunion de la Tourmotte jusqu’au 31 août 2023 en contrepartie d’une participation aux frais de chauffage et d’électricité pour un montant forfaitaire de 150 € et tout acte afférent à cette convention.

Le Maire
Sandrine BERTHET

Le (la) Secrétaire de séance

Transmis au contrôle de légalité
Le

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217302975-20221209-2022_44-DE

Publié le

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/12/2022

Publication : 14/12/2022

